Envoyé en préfecture le 14/12/2020
Reçu en préfecture le 14/12/2020
Affiché le
ID : 029-212902548-20201208-2020133-DE

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
DÉLIBÉRATION N° 2020/133

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DÉCEMBRE 2020

Date de convocation : 1er DÉCEMBRE 2020

Date d'affichage : 1er DÉCEMBRE 2020

Nombre de conseillers :

* en exercice	: **27**
* présents	: **25**
* votants	: **27**

L'AN DEUX MILLE VINGT, le **HUIT DÉCEMBRE** à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur François **HAMON**, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **F. BIHORÉ** - D. **BROUDIN** - **J. CLOAREC** - **M. COLLET** - **K. CORDIER** - A. **DELHAYE** - M. **GIREAULT** - L. **GOLIAS** - R. **GUICHETEAU** - F. **HAMON** - S. **LE BIHAN** - A.S. **LE BRIS** - J.J. **LECHAUVE** - S. **LE PINVIDIC** - P. **LE VERGE** - Y. **LOHIER** - M. **MADEC-CLEÏ** - C. **MALGORN** - A. **MARTIN** - C. **MUSELLEC** - J. **PLUSQUELLEC** - **M. POULIQUEN** - E. **ROUDAUT** - **M. ROUSIC** - G. **VANDERSTRAETEN-PERON**

ABSENTS EXCUSÉS : S. **AUTRET** - R. **POULLAOUEC**

PROCURATIONS :
Mme S. **AUTRET** a donné pouvoir à Mme M. **GIREAULT**
M. R. **POULLAOUEC** a donné pouvoir à Mme C. **MALGORN**

Mme Karine **CORDIER** a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : VENTE DE L'IMMEUBLE 45 RUE JEAN JAURES

Envoyé en préfecture le 14/12/2020
Reçu en préfecture le 14/12/2020
Affiché le
ID : 029-212902548-20201208-2020133-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DÉCEMBRE 2020 **DÉLIBÉRATION N° 2020/133**

OBJET : VENTE DE L'IMMEUBLE 45 RUE JEAN JAURES

L'immeuble sis 45 rue Jean Jaurès, propriété de la commune de Saint-Martin-Des-Champs, fait aujourd'hui l'objet d'une offre d'achat par un investisseur.

Pour rappel, ce bien a été acquis au prix de 22 867,35 euros en 1995 dans le but de permettre un accès au centre Gallouédec par la rue Jean Jaurès, de disposer d'un bâtiment communal supplémentaire et de proposer une offre complémentaire en stationnement sur l'ensemble de la parcelle (804 m²).

Durant ces années, le bâtiment a accueilli les associations saint-martinoises désormais relocalisées à la Maison des Associations du Binigou depuis la réalisation de ce nouvel équipement communal.

Le bâtiment est libre de toute occupation et suscite l'intérêt des investisseurs dans ce quartier amené à se transformer dans les années à venir du fait de l'aménagement urbain du quartier Gare – îlot Gallouédec.

Le projet de l'investisseur consiste à créer 6 appartements sur les 3 niveaux que comporte le bâtiment.

Un accord a donc été trouvé avec la société ICS 23 rue Garnier 92200 Neuilly-Sur-Seine, représentée par monsieur Sylvain CHAUVEL, pour la vente de la stricte « partie bâtie » (annexe), aux conditions suivantes :

- vente de l'immeuble cadastré section AD parcelle n° 777 (contenance de 115 mètres carrés) au prix de 85 000 euros H.T net vendeur ;
- frais de notaire à la charge du demandeur.

L'avis de France Domaine a été sollicité et obtenu le 25 mai 2020 (avis n° 2020-254V0315).

Les membres de la commission Urbanisme - Voirie - Sécurité réunis le 22 juillet 2020 se sont prononcés favorablement sur la vente telle qu'exposée ci-dessus.

Le dossier a été également examiné en commission finances du 1er décembre 2020.

Il est demandé aux membres du conseil municipal :
- de se prononcer sur cette vente aux conditions énoncées,
- de donner délégation à M. le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité des vingt-sept suffrages exprimés :
- se prononcent favorablement sur cette vente aux conditions énoncées,
- donnent délégation à M. le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

Le Maire,
François **HAMON**

Le Maire, - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Envoyé en préfecture le 14/12/2020
Reçu en préfecture le 14/12/2020
Affiché le
ID : 029-212902548-20201208-2020133-DE

Annexe

Commune :
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS (254)

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 988 Z
Document vérifié et numéroté le 30/11/2020
A CDIF Brest
Par M. GIGUELAY Pierre Yves
Géomètre Principal
Signé

BREST
Bureau Antenne du cadastre de MORLAIX
PLACE DU POULIET
CS 27907
29679 MORLAIX CEDEX
Téléphone : 02.98.88.91.55
Fax : 02.98.88.92.04
ptgc.finistere.morlaix@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : AD
Feuille(s) : 000 AD 01
Qualité du plan : Plan ayant date du 20/09/1980
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 02/12/2020
Support numérique : ———

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : ——— effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ——— par ——— géomètre à ———.

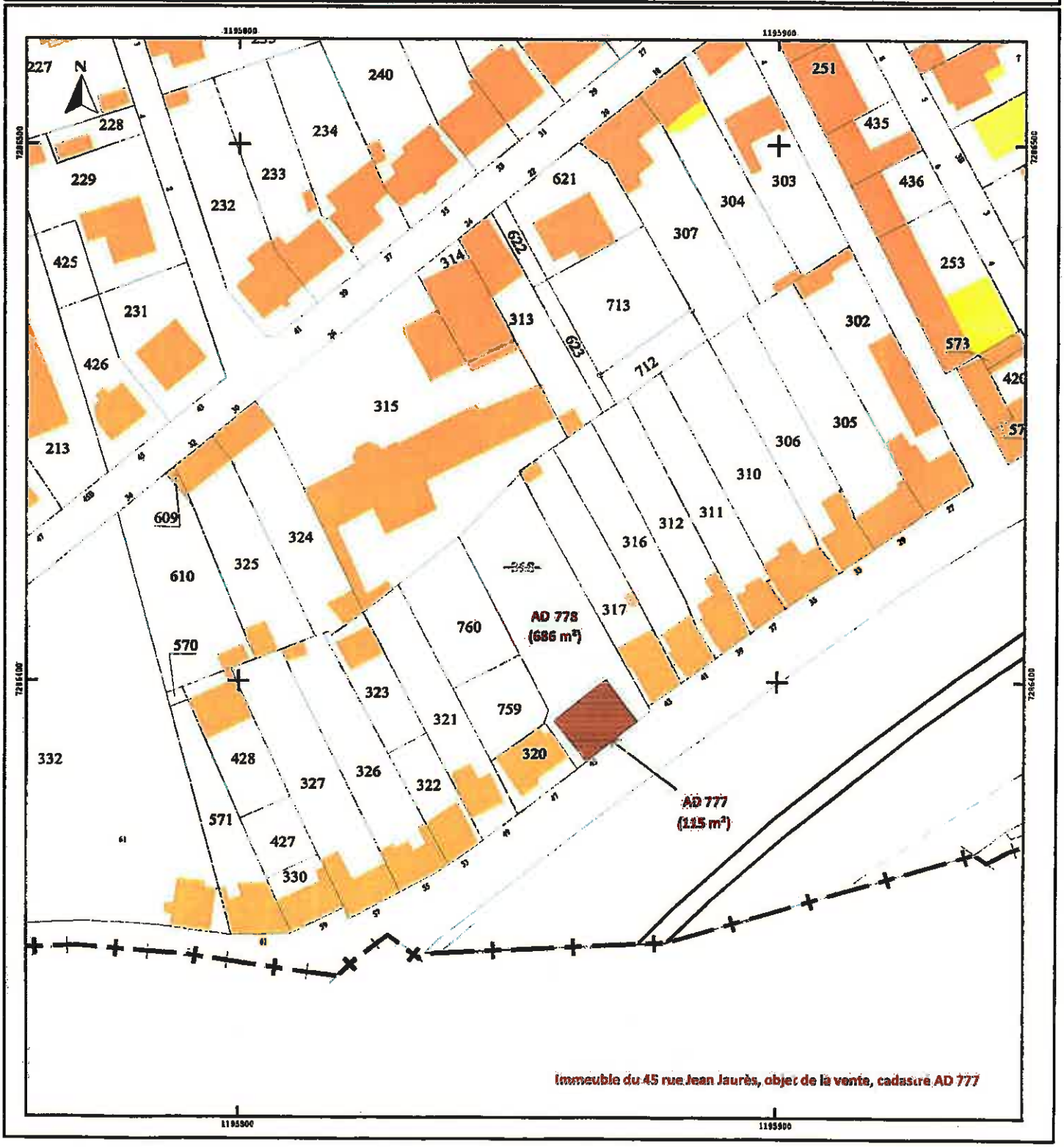
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la formule 6463.

A ———, le ———

Modification demandée par procès-verbal de cadastre

D'après le document d'arpentage dressé
Par A & T OUEST (2)
Réf. : MX5112
Le 25/11/2020

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une surface déjà connue par voie de titres à jour. Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Préciser les nom et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, associé, représentant légal de l'intérêt engagement, etc...).



Envoyé en préfecture le 14/12/2020
Reçu en préfecture le 14/12/2020
Affiché le
ID : 029-212902548-20201208-2020133-DE